

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 18 février à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison pour tous, sous la présidence de Monsieur FAURE François, Maire.

Date de convocation : lundi 14 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : AUBERT Annie, AUBERT Brigitte, BERUT Michelle, BRUN Nadine, CARDAILLAC Béatrice, HENRY Morgane, BAUDY David, FAURE François, FRIZE Pierrick, GAGNE Bruno.

Absents et excusé : BONNOT Florence, TARDY Rémy, MAINFROY Patrice

Procurations : MAINFROY Patrice à BERUT Michelle- BONNOT Florence et TARDY Rémy à CARDAILLAC Béatrice

Le maire annonce la démission d'Axel Gallait du conseil municipal.

**Délib 2022-5 :**

Objet : SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE POUR 2021 A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 0.80 € par habitant soit pour l'année 2021 :

917 habitants x 0.80 € = 733,60 € et 150 € pour le projet de plantation des haies - 150 € pour la journée de nettoyage de la commune

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Délib 2022-6**

Objet : SUBVENTION COMMUNALE ACCORDEE POUR 2021 AU SOU DES ECOLES

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention 2000 € pour l'année 2021 au sou des écoles

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Délib 2022-7**

Objet : CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

Vu l'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime obligeant chaque commune à disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, M. le Maire fait part du projet de convention proposée par la S.P.A. du Refuge des Bérauds à Romans Sur Isère pour un coût de 1.14 € par habitant de la commune, selon les conditions précisées dans ladite convention.

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Délib 2022-8**

Objet : DELIBERATION DECIDANT L'INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Suite à la délibération n°2021-19 prise en conseil municipal du 26 avril 2021 autorisant le maire à acquérir le bien sans maître cadastré ZI 1 ; et suite au procès verbal affiché du 12 juillet 2021 au 12 janvier 2022 à la porte de la mairie constatant la situation du bien présumé sans maître, le propriétaire étant décédé depuis plus de 30 ans;

Le conseil municipal décide l'incorporation du bien cadastré ZI 1 et présumé sans maître dans le domaine communal.

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Délib 2022-9**

Objet : CONVENTION ET ADHESION AVEC LE CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme) CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES

Le maire rappelle que la Maison Pour Tous souffre de nombreux dysfonctionnements : (salle mal dimensionnée au regard des besoins recensés, déperditions énergétiques, implantation au centre du village occasionnant de nombreuses contraintes). Une mission d'aide à la décision a été confiée au CAUE en 2015 avec plusieurs scénarios étudiés (rénovation, extension ou construction neuve).

Aujourd'hui les élus ont fait le choix d'une construction neuve implantée dans le parc communal localisée à l'emplacement de l'ancien camping municipal et regroupant déjà plusieurs équipements publics (cantine, bibliothèque, locaux techniques et halle couverte).

Du fait de la nouvelle construction, le bâtiment existant va être vidé de son usage. Cette nouvelle mission d'accompagnement du CAUE pour la mise en œuvre du projet intégrera aussi une réflexion sur le devenir de ce bâtiment.

Le CAUE propose une convention tripartite entre le CAUE, la Communauté de Communes Porte de DromArdèche et la commune de Lens Lestang se décomposant de la façon suivante :

Adhésion à l'association : 2.063 € comprenant 13 jours de mission

Participation volontaire : 3.771 € - **Pour un total de 5.834 €**

Reversement de la Communauté de Communes de Porte de Dromardèche, dans le cadre de sa politique en faveur de d'un urbanisme durable, à la Commune de Lens-Lestang la somme de 2.514 €

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

#### Questions diverses :

##### **Ponts étude Cerema :**

Il s'avère finalement que le **Pont de St Didier** ne relève pas de l'annexe 5 de l'étude Céréma (obligation d'intervention rapide). Cependant Céréma maintient la demande de baisse de tonnage à 3,5 tonnes et par mesure de sécurité le maire prendra un arrêté de police l'interdisant aux plus de 3,5 tonnes en attendant les devis des entreprises pour des réparations pouvant accepter un passage d'engins de 19 tonnes maxi.

Un arrêté de police est aussi pris pour une réglementation de circulation à 30 km / h sur le chemin de St Didier.

##### **Pont Chemin du Mulet :**

Suite aux travaux obligatoires portés par la Communauté de Communes de Porte de Dromardèche sur le cour d'eau du Régrimet (loi qui impose de supprimer les seuils sur les rivières dans le cadre de la continuité écologique), il nous est proposé 3 possibilités concernant le devenir du pont du Chemin du Mulet :

- 1 – On garde le pont submersible en l'état, mais lors de gros orages des obstacles obstruent le passage de l'eau et inondent la route
- 2- On peut supprimer le pont et ne laisser le passage qu'aux tracteurs et interdire les voitures
- 3- On refait le pont pour le passage des véhicules avec une passerelle pour les piétons : subvention du Département 30 % + aide financière de la communauté de communes si elle est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau.

Dans l'hypothèse 1 la Communauté de communes est subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %

Dans l'hypothèse 2 et 3 la Communauté de communes est subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau.

##### **Raccordement SDED pour le projet OAP Marion :**

Coût de 15.000 € pour la commune, le raccordement doit se faire par le transformateur de la Route du Grand Serre ( 100 m de tranchée).

##### **Lotissement du Pinet :**

Nous sommes relancés par l'association du lotissement du Pinet qui demande à la commune de prendre en charge la voirie.

Nous reprenons cette année la voirie de l'Impasse des Prés et leur répondons que nous budgèterons la reprise de voirie du Pinet pour 2023. (Entretien à prévoir : 1 borne incendie- éclairage public- voirie)

##### **Terrain multi sports :**

Les entreprises ont été relancées : la barrière, les travaux de rénovation du cours de tennis et allée devraient être faits pour le 18 mars.

##### **Halle couverte :**

Le toit est posé, il manque l'électricité et le contour (place handicapée)

##### **Inauguration du terrain multi sports et Halle couverte :**

La date du 8 mai est proposée après la cérémonie. Inauguration apéritif et buffet à la halle. Mini tournois au terrain multi sports dans l'après midi. Rémy, Michelle, Béatrice et Morgane prennent en charge la manifestation.

##### **Date des prochaines élections :**

Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Législatives : 12 et 19 juin 2022

##### **Chapelle :**

P. Guitton demande l'accord du Conseil municipal pour faire des travaux sur le cabanon de la chapelle. Il faudra le débarrasser.

##### **Marché estival de la Valloire :**

Création d'un label marché de la Valloire :

Moras 1<sup>er</sup> vendredi

St Sorlin 2<sup>ème</sup> vendredi

Lens 3<sup>ème</sup> vendredi

Epinouze 4<sup>ème</sup> vendredi

Tous les vendredis de mai à septembre en fin d'après midi avec prise en charge par une association communale + animation

Michelle et Morgane sont chargées de la manifestation.

On conserve le marché du vendredi matin qui sera aussi labellisé.

**Conseil Municipal Junior** : Michelle et Morgane sont en charge de ce conseil

**Fin de la séance à 22 h**

A Lens-Lestang, le 28 Février 2022  
François FAURE, maire

